

# échos

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



LA FAFPT VOUS PRÉSENTE SES  
MEILLEURS VOEUX POUR 2012





## 2012, une année importante pour la FA-FPT

Page 3

ÉDITO

Pages 4-9

ACTUALITE SYNDICALE

Pages 10-11

ACTUALITE DE LA FA-FPT

Pages 12-13

POLICE MUNICIPALE

Pages 14-15

SPP / PATS

Page 16-17

SNSM

Pages 18-19

C'BON A SAVOIR

### ÉDITEUR

Fédération Autonome de la  
Fonction Publique Territoriale  
96 rue Blanche - 75009 Paris  
Tél. 01 42 80 22 22  
Fax. 01 42 80 91 81

### e-mail

contact@fafpt.org

site Internet

www.fafpt.org

### Directeur de la publication

Antoine Breining

### Rédactrice en chef

Martine Gretener

### Responsables de rubriques

André Goretti

(Pompier-PATS)

Fabien Golfier

(Police municipale)

Yann Richard

(SNSM)

### Conception et mise en page

Laurent Sénécaux

### Impression

en France

### Commission paritaire

N° 0314 S 05497

ISSN: 1293-9757

La loi portant rénovation du dialogue social est en train de se mettre en place. Ainsi, le projet de décret relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux compétences du Conseil commun de la Fonction publique a été examiné par le Conseil supérieur de la FPT. Les élections professionnelles qui viennent de se tenir dans la Fonction publique de l'État et dans la Fonction publique hospitalière achèvent le cursus qui permet la mise en place de cette nouvelle instance, chargée d'examiner et de donner un avis sur tous les projets de loi, d'ordonnance et de décret qui porteront sur les trois Fonctions publiques.

Jusqu'à présent, la FA-FPT était écartée de ce niveau de discussions et de négociations inter-Fonctions publiques, dans la mesure où les ministres successifs avaient estimé que seules les organisations syndicales siégeant au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État devaient y être conviées. À partir de 2012 et de la mise en place du Conseil commun de la Fonction publique, la FA-FPT siègera dans cette instance, puisque cette fois-ci, la loi l'a prévu ainsi.

Cette participation au Conseil commun est bien sûr l'aboutissement d'un long travail d'explications auprès des différents ministres, mais c'est aussi une mesure légitime à l'égard de la FA-FPT qui, faut-il le rappeler, est la quatrième organisation syndicale dans la Fonction publique territoriale.

Cela étant, la représentation de la FA-FPT dans cette nouvelle instance constitue également un défi à relever. Il va nous falloir organiser différemment notre travail et nos interventions, car ils dépasseront évidemment, à ce niveau, le champ territorial. Nous aborderons ainsi des questions transversales, liées au service public en général et aux salaires. La FA-FPT est prête à assumer ses nouvelles responsabilités, car d'ores et déjà, au sein du Bureau et du Comité fédéral, des réflexions riches et denses sont menées sur tous ces thèmes, qui nous permettront de porter le positionnement de la FA-FPT dans les meilleures conditions possibles.

Depuis de nombreuses années, nous souhaitons et exigeons même d'être impliqués au niveau le plus élevé du dialogue social dans la Fonction publique. C'est à présent chose faite, et les responsables et militants de la FA-FPT doivent être fiers d'avoir porté leur Fédération à ce niveau.

C'est dans ce contexte que je voudrais vous souhaiter, à toutes et tous, une année 2012 fructueuse et dynamique dans vos engagements syndicaux, mais également heureuse et pleine de réussite pour vous et vos familles.

**Antoine BREINING**

Président de la FA-FPT